



Singapour

Le ministre des Finances a annoncé dans le budget 2018 que la TPS s'appliquera aux services numériques importés dans le cadre des transactions entre entreprises et consommateurs ("B2C") au moyen d'un régime d'enregistrement des fournisseurs étrangers à compter du 1er janvier 2020.

TVA Taux normal

Le taux de TVA standard à Singapour en 2023 est de 8%.

TVA Taux réduit

Il n'y a pas de taux réduit établi.

Seuil

Si l'entreprise appartient à l'extérieur de Singapour, elle est tenue de s'inscrire à la TPS à Singapour si:

A un chiffre d'affaires mondial annuel supérieur à 1 million de dollars.
Effectue des fournitures B2C de services numériques à des clients à Singapour dépassant USD 100,000.

Pièces à conviction

Les fournisseurs étrangers sont tenus d'obtenir et de conserver au moins deux éléments de preuve non contradictoires du statut d'appartenance de vos clients, sur la base des trois catégories suivantes:

Proxy de paiement (par exemple, informations de carte de crédit basées sur les coordonnées bancaires du numéro BIN).

Proxy de résidence (par exemple, adresse de facturation, adresse personnelle).

Proxy d'accès (par exemple, code pays mobile de la carte SIM, adresse IP, emplacement de la ligne fixe via laquelle le service est fourni).

Liste des services électroniques

Les services numériques sont définis comme des services fournis sur Internet ou un réseau électronique et dont la nature rend leur fourniture essentiellement automatisée et implique une intervention humaine minimale, et est impossible à assurer en l'absence de technologies de l'information.

Ces services comprennent la fourniture des éléments suivants:

Contenu numérique téléchargeable (par exemple, téléchargement d'applications mobiles, de livres électroniques et de films).

Médias par abonnement (par exemple, actualités, magazines, diffusion en continu d'émissions de télévision et de musique, et jeux en ligne).

Programmes logiciels (par exemple, téléchargement de logiciels, de pilotes, de filtres de sites Web et de pare-feu).

Gestion des données électroniques (par exemple, hébergement de sites Web, entreposage de données en ligne, partage de fichiers et services de stockage dans le cloud).

Services d'assistance, exécutés par voie électronique, pour organiser ou faciliter une transaction, qui peut ne pas être de nature numérique (par exemple commission, frais d'inscription et frais de service).

Procédure d'inscription

Afin d'alléger la charge de conformité extraterritoriale, les fournisseurs étrangers et les opérateurs de marchés électroniques étrangers seront enregistrés dans le cadre d'un régime simplifié de paiement uniquement. Bien que les réclamations de taxe sur les intrants encourues sur les achats taxables effectués à Singapour ne soient

pas autorisées, le régime comprend des exigences simplifiées en matière de déclaration et de documentation de la TPS.

Les entreprises peuvent s'inscrire à la TPS en remplissant le formulaire de demande d'inscription à la TPS pour les fournisseurs étrangers et en fournissant les informations demandées.

Il n'est pas nécessaire de nommer un agent local pour gérer les questions fiscales à Singapour, ni de fournir un dépôt de garantie au cours de l'enregistrement.

Date de dépôt des déclarations de TVA

Dans les déclarations de TPS simplifiées, les entreprises étrangères sont tenues de déclarer uniquement la valeur des fournitures effectuées et la TPS perçue au cours de la période comptable pertinente sur une base trimestrielle.

Les entreprises étrangères doivent soumettre des déclarations de TPS exactes via e-Filing et effectuer le paiement électronique de la taxe due en temps opportun, dans un délai d'un mois à compter de la fin de chaque période comptable.

Date de paiement de la TVA

La même date que pour le remplissage (voir ci-dessus).

Pénalités

Des pénalités peuvent s'appliquer dans les scénarios suivants:

- Échec ou notification tardive de l'inscription à la TPS.
- Retard ou non-production des déclarations de TPS.
- Soumission de déclarations de TPS incorrectes.
- Retard ou non-paiement de la TPS due.
- Défaut de maintenir une bonne tenue des dossiers.
- Non-respect des responsabilités d'une personne inscrite à la TPS à Singapour.

Par exemple, une pénalité de 5% et par la suite une pénalité supplémentaire de 2% (ne dépassant pas 50% de l'impôt impayé) seront imposées pour chaque mois complet pendant lequel l'impôt reste impayé.

Depuis le 1er avril 2018, la pénalité pour soumission tardive de \$200 est imposée immédiatement une fois que la déclaration de TPS n'est pas produite à la date d'échéance. Une pénalité de \$200 continuera d'être imposée pour chaque mois complet pendant lequel la déclaration de TPS F5/F8 est impayée, jusqu'à un maximum de \$10,000 pour chaque déclaration F5/F8 impayée.

Tenir des registres

Les entreprises enregistrées auprès de la TPS doivent conserver des registres commerciaux et comptables appropriés pendant au moins 5 ans, afin de prendre en charge les déclarations de TPS.



